

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

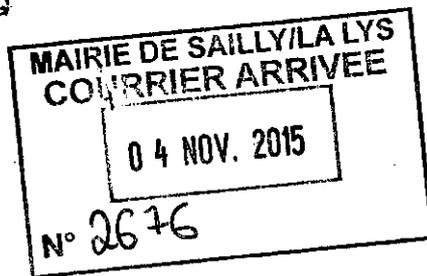
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service : Urbanisme/Planification
Unité Animation et Evaluation Territoriale
en matière de Planification (AETP)
Affaire suivie par : Colette Berteloot
colette.berteloot@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 03 21 22 99 99 Fax 03 21 55 01 49

ARRAS, le **03 NOV. 2015**

Le Directeur Départemental

N° 541

à



Monsieur le Maire de Sailly sur la Lys
Hôtel de ville – 1071 rue de la Lys
62840 SAILLY SUR LA LYS

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, votre Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune par délibération en date du 18 décembre 2014.

En application des dispositions des articles L 121-2 et R 121-1 du Code précité, je vous prie de trouver, ci-joint, le Porter à Connaissance (PAC) établi après consultation des différents services de l'État, des personnes publiques et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Ce PAC comprend :

- un rapport relatif à la législation en vigueur en matière d'urbanisme,
- la copie des contributions des différents services consultés,
- la copie des fiches des servitudes et des obligations diverses,
- une fiche descriptive de votre commune.

J'attire par ailleurs votre attention sur le caractère potentiellement évolutif de certaines informations contenues dans le PAC dont la prise en compte est essentielle dans les études du PLU. Il conviendra notamment de vous assurer du caractère actualisé :

- **des données relatives aux inventaires de protection du patrimoine naturel et des paysages** consultables sur le site de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/ via plus particulièrement le portail de cartographie dynamique <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Les-cartes-CARMEN>,

- **des données relatives aux risques naturels et technologiques** consultables sur le portail ministériel de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net/> via plus particulièrement la rubrique « ma commune face aux risques » : <http://macommune.prim.net/>. Les données fines concernant l'état d'avancement des risques technologiques sont consultables sur le site de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/ à la rubrique <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Suivi-des-PPRT>,

- **des données relatives à la planification de la gestion de l'eau** disponibles sur le portail de l'information sur l'eau : <http://gesteau.eaufrance.fr/> via plus particulièrement la rubrique concernant les SAGE : <http://gesteau.eaufrance.fr/presentation/sage>.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche nationale de dématérialisation des documents d'urbanisme, vous trouverez, également ci joint le cahier des charges comportant les prescriptions techniques relatives à la mise en forme des PLU sous forme numérique conforme au standard CNIG.

Je vous rappelle également que, selon les dispositions de l'article L 121-2 du Code de l'Urbanisme - dernier alinéa, les « Porter à Connaissance » sont tenus à la disposition du public. En outre, tout ou partie des pièces du PAC peut être annexé au dossier d'enquête publique.

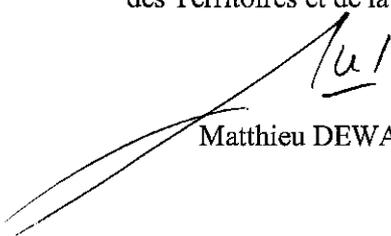
La liste et les plans « des servitudes d'utilité publique – des informations et obligations diverses », disponibles sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, devront par ailleurs être annexés à votre PLU approuvé, conformément aux articles R 123-13 et R 123-14 du Code de l'Urbanisme.

Je vous invite enfin à me faire part de vos éventuelles observations sur le contenu du PAC.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,


Matthieu DEWAS

Copie : Préfecture DCL/BCAU
CT Artois/Béthune
ADS Montreuil